



**MAIRIE**  
**SAINT PIERRE DE CHARTREUSE**

Tél : 04 76 88 60 18 - Fax : 04 76 88 75 10  
accueil@saintpierredechartreuse.fr

---

**Service Secrétariat Général**

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux**

Nos réf : YG /cbb  
Objet : Convocation prochain CM

St Pierre de Chartreuse, le 28 Août 2015

**Madame, Monsieur,**

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu à la salle du conseil municipal :

Mercredi 2 Septembre 2015 à  
20H30

L'ordre du jour et la note de synthèse sont joints à la présente convocation

Vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Maire,  
Y. GUERPILLON

YS



**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2015**

**20H30 Salle du Conseil**

**Ordre du jour et note de Synthèse**

CGCT Article L2121-12

1. **Approbation du compte rendu de réunion du 16 juillet 2015**
2. **Compte rendu de la commission d'urbanisme du 4 Août 2015**
3. **Compte rendu des décisions financières prises par le maire dans le cadre de sa délégation consentie**
4. **Convention de partenariat avec Jules LAPIERRE**  
La commune de Saint Pierre de Chartreuse souhaite accorder son soutien au jeune sportif, actuel vice-champion du monde en relais de ski nordique. Une convention de partenariat fixant les modalités de cette aide est proposée au Conseil municipal.
5. **SIVU SPC-P**  
Il est proposé au conseil municipal de verser au SIVU, sur l'exercice 2015, une contribution de 80 000 €, les crédits étant prévus au budget primitif 2015.
6. **Finances :**
  - a. **Réalisation d'un prêt relais auprès de la banque populaire des Alpes**  
Le montant du prêt relais, consenti par la caisse des dépôts et consignations pour préfinancer les attributions du FCTVA 2016 et ayant fait l'objet d'une décision du conseil municipal en date du 16 juillet, étant limité à 143 735 €, il est proposé au conseil municipal de compléter par un prêt relais auprès de la banque populaire des alpes pour un montant de 126 000 € (durée 18 mois, taux variable E3M + 2.20%).
  - b. **Demande d'aide financière**  
Il s'agit de déposer auprès de la Région Rhône Alpes, de la préfecture dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Développement Diversifié un dossier de demande de subvention pour la construction de vestiaires et d'une passerelle à La Diat.